Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction générale des services

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 AVRIL 2013

DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION « CERTIFICATION RESPONSABILITES ASSOCIATIVES »

Le 19 avril 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➲ **a adopté la convention de formation professionnelle pour la mise en œuvre d'une action de formation avec la mairie de Pessac (1 fichier joint).**

➢ Par convention signée avec la Mairie de Pessac, l'université s'engage à organiser et dispenser l'action de formation « Certification responsabilités associatives » qui vise à former les bénéficiaires à la pratique associative (fonctionnement, montage de projet, gestion, organisation d'événements…). La convention prévoit l'adoption d'un tarif fixant le coût de l'action de formation à 1 800 € Hors Taxes.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 19 avril 2013

Nombre de membres présents	**15**
Nombre de membres représentés	**4**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**19**
Nombre de votes pour	**19**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières - DIVU

Bât. Adm • Domaine universitaire • F 33607 Pessac cedex
Tél. +33 (0)5 57 12 45 45 ou 47 64 • Fax +33 (0)5 57 12 47 94 • direction-generale-des-services@u-bordeaux3.fr • www.u-bordeaux3.fr